

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 07 avril 2006

N° 2006-31

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil six, le 07 avril 2006 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	29 mars 2006	

Présents : MM. ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, ROSET, ROUCOLLE, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. ANDRIEU, COLLIN, DAGEN, GUIRBAL, NONORGUES, PLAGES, QUÉREILHAC.

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. PELZER (Représentant M. le Payeur Départemental),
Mlle NACEF (SEMATEG),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

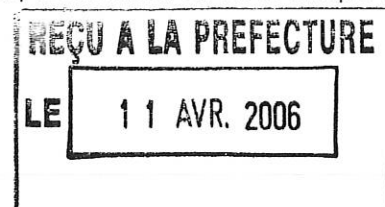
OBJET : Budget Primitif 2006.

Le Président précise que le projet de Budget Primitif 2006 s'inscrit dans le cadre des Orientations Budgétaires présentées lors de la réunion du Comité Syndical du 6 mars 2006.

Ce Budget comprend pour la première fois des compétences optionnelles transférées [Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron - (CdC TVA)].

A ce titre, le document budgétaire est assorti d'une présentation détaillée des éléments concernant strictement les compétences optionnelles transférées (détail des emprunts transférés, détail des prévisions budgétaires).

Le projet de Budget Primitif 2006 intègre les résultats du Compte Administratif 2005 adopté le 6 mars 2006 et présente les principales caractéristiques suivantes :



I. Section de fonctionnement

A – Opérations réelles

a) Dépenses

Le montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élève à 3 564 720.34 € dont :

- 2 966 018.34 € pour les compétences « traditionnelles » du Syndicat,
- 598 702 € pour les compétences optionnelles transférées (CdC TVA).

Les dépenses liées aux compétences « traditionnelles » (2 966 018.34 €) correspondent :

- pour 2 300 000 € aux prestations de services (traitement des OM et tri des collectes sélectives y compris SIEEOM Grisolles-Verdun jusqu'au 31 mars),
- pour 296 710 € aux transports (carburants, entretien, personnel, intérêts de l'emprunt, ...),
- pour 89 350 € au fonctionnement des quais (mises à disposition de personnel, ...),
- pour 62 500 € aux intérêts de l'emprunt concernant l'aménagement des quais,
- pour 20 000 € aux dépenses imprévues,
- pour 197 458.34 € aux autres dépenses communes (structure, assurances, télécommunication, ...).

Les dépenses liées aux compétences optionnelles transférées de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron sont détaillées dans le document annexé au Budget et correspondent :

- pour 487 787 € au service de collecte,
- pour 110 915 € à la déchetterie (actuellement « point propreté »).

b) Recettes

Le montant des recettes réelles de la section de fonctionnement s'élève à 3 938 406.34 € correspondant :

- pour 3 253 804.34 € aux compétences « traditionnelles » du Syndicat,
- pour 684 602 € aux compétences optionnelles transférées (CdC TVA).

Les recettes correspondant aux compétences traditionnelles (3 253 804.34 €) sont constituées :

- pour 2 777 142 € de participations des collectivités adhérentes établies sur la base des quantités prévisionnelles de déchets traités et transportés et du barème reconduit à niveau constant depuis 2003.
Le détail des participations ainsi déterminées pour chaque collectivité membre figure en annexe au présent rapport.
- pour 100 000 € de contribution du Conseil Général au fonctionnement de la structure,
- pour 62 000 € de produits de vente des Journaux-Revues-Magazines (JRM),
- pour 122 000 € de participation du Conseil Général correspondant à une partie de l'annuité d'emprunt contracté pour l'aménagement des quais définitifs,
- pour 192 662.34 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2005.

Les recettes liées aux compétences optionnelles transférées correspondent :

- pour 574 102 € à la contribution spécifique de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour les compétences optionnelles transférées,
- pour 110 500 € aux produits directs liés aux compétences optionnelles transférées (contrat Eco-Emballages, reprise matériaux, ...).

Concernant les prestations de transports, les moyens mis en place pour le transfert des OM et de la collecte sélective permettent de réaliser également un certain nombre de prestations complémentaires, notamment pour la gestion des déchetteries transférées au Syndicat Départemental au titre des compétences optionnelles. Ces prestations constituent un « service rendu » à ces collectivités et il convient donc de fixer le régime de contribution correspondante qui pourrait être le suivant :

- pour le transfert des déchets « encombrants » vers le CET de la DRIMM, le barème serait identique à celui retenu pour les OM quelle que soit la déchetterie concernée,
- pour le transfert des autres déchets vers différents autres sites (gravats, déchets verts, etc...), il pourrait s'agir d'une participation forfaitaire pour chaque enlèvement modulée en fonction des distances totales couvertes :
 - 0 à 20 km : pas de participation,
 - 20 à 60 km : 50 € par enlèvement,
 - au dessus de 60 km : 90 € par enlèvement (dans la limite de 100 km).

Les distances à prendre en compte correspondent au trajet total réalisé spécialement pour ces transports à partir des circuits déjà existants pour le transfert des OM et de la collecte sélective, c'est-à-dire soit à partir des quais de transfert, soit à partir des circuits menant de la DRIMM aux quais de transfert.

B – Opérations d'ordre

Il s'agit des opérations suivantes :

- pour 312 417 € de dotations aux amortissements (dépenses) dont :
 - 257 235.60 € pour les compétences « traditionnelles »,
 - 55 182 € pour les compétences optionnelles transférées,
- pour 61 268.40 € de virement à la section d'investissement (dépenses),
- pour 16 900 € correspondant à la mise à disposition de service pour l'entretien des quais (dépenses et recettes) pour le service de collecte transféré de la CdC TVA.

II. Section d'investissement

La section d'investissement est constituée des reports et des inscriptions nouvelles :

* Les reports :

Les reports s'élèvent à 3 352 465.59 € en dépenses et 1 291 699 € en recettes et sont constitués des restes à réaliser de l'exercice 2005 se rapportant pour l'essentiel aux opérations suivantes :

- aménagement des quais :
 - 2 818 940 € en dépenses,
 - 886 574 € en recettes comprenant notamment la subvention de l'Europe (330 000 €) déjà attribuée,
- réhabilitation de la décharge de Réalville :
 - 240 905.40 € en dépenses,
 - 187 045 € en recettes, la somme de 62 700 € inscrite en 2005 au titre d'une subvention à solliciter de l'ADEME n'étant pas reportée (pas de participation de l'ADEME),
- réhabilitation du site d'Auvillar :
 - 190 724.31 € en dépenses,
 - 199 480 € en recettes.

* Les inscriptions budgétaires 2006 :

I – Opérations réelles

Les inscriptions budgétaires 2006 concernent :

A. Dépenses

a) Hors compétences optionnelles

- pour 211 000 € de remboursement de la part « capital » des emprunts dont :
 - 122 000 € pour l'emprunt relatif à l'aménagement des quais (3^{ème} annuité),
 - 89 000 € pour l'emprunt relatif à l'acquisition du matériel de transport (2^{ème} annuité).
- pour 24 500 € de crédits prévisionnels pour acquisition de matériel (bâtiment, modulaires supplémentaires, ...),
- ajustement des crédits de reports pour l'aménagement des quais (- 300 000 €),
- 255 839.60 € (dont 15 000 € d'acquisitions foncières et 240 839.60 € de travaux) pour la réhabilitation de la décharge de Réalville en complément des crédits de report,
- pour 80 000 € de dépenses imprévues permettant, le cas échéant, d'engager de nouvelles actions en cours d'année.

b) Au titre des compétences optionnelles

- o Pour les transferts déjà réalisés (Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron) :
 - 61 800 € au titre de l'amortissement des emprunts en cours,
 - 48 500 € au titre des acquisitions de matériel (bacs, caissettes, composteurs individuels, ...),
 - 150 000 € au titre de l'acquisition d'une BOM,
 - 500 000 € au titre de l'aménagement des locaux (hangar, bureaux, sanitaires, ...),
 - 420 000 € pour l'aménagement et l'équipement de la déchetterie,
 - 199 604.71 € de crédits prévisionnels pour l'engagement des opérations relevant des nouveaux transferts de compétences optionnelles envisagés pour 2006 (déchetteries des secteurs de Montaigu, Quercy-Rouergue, ...).

B. Recettes

a) Hors compétences optionnelles

Il s'agit :

- pour 1 669 569.73 € du solde d'investissement reporté de 2005,
- pour 391 196.86 € de l'excédent de fonctionnement 2005 affecté au financement de la section d'investissement,
- pour 24 370 € de FCTVA sur les dépenses de l'exercice 2004,
- pour 15 744 € de subvention en annuités du Conseil Général pour l'opération d'aménagement des quais provisoires :
- pour : • 495 000 € de l'annulation du crédit de report (art. 1328) correspondant à la subvention inscrite à l'origine au titre de la participation potentielle de l'ADEME (participation non accordée).

Cette diminution de ressources extérieures est couverte par :

- une diminution de 300 000 € des crédits de dépenses prévus à l'origine et dont l'ajustement est désormais possible compte tenu de l'estimation définitive de l'opération à partir des marchés de travaux,
- un ajustement de + 195 000 € de l'emprunt correspondant.

Les prévisions de recettes du BP prennent également en compte divers ajustements des crédits de reports afin d'harmoniser les procédures de financement des opérations selon le principe suivant :

- le financement des opérations réalisées par le Syndicat est assuré en totalité par emprunt, déduction faite des subventions extérieures directes (Europe, ...),
- la charge des annuités correspondant au coût HT des opérations est répercutée selon les critères adoptés pour chaque type d'opérations :
 - pour l'aménagement des quais (100 % Conseil Général),
 - pour les opérations de réhabilitation des sites (Réalville et Auvillar) :
 - 70 % Conseil Général,
 - 30 % collectivités antérieurement compétentes.
 - pour les opérations d'investissement relevant des compétences optionnelles :
 - 50 % Conseil Général,
 - 50 % collectivité concernée.

Les frais financiers correspondant aux intérêts d'emprunt pour le préfinancement du FCTVA sont répercutés aux collectivités bénéficiaires des investissements, sauf pour l'aménagement des quais où ceux-ci sont financés sur le budget général du Syndicat.

Les inscriptions initiales des premières tranches financières pour la réhabilitation des sites de Réalville et d'Auvillar prévoyant des participations « en capital », celles-ci sont donc remplacées dans le projet de budget par des recettes d'emprunt :

- pour la réhabilitation de la décharge de Réalville (opération 05) :
 - * - 83 600 € à l'article 1323,
 - 62 700 € à l'article 1325,
 - + 465 000 € à l'article 1641 (emprunt) couvrant également la 2^{ème} tranche financière inscrite en 2006,
- pour la réhabilitation du site d'Auvillar (opération 06) :
 - * - 117 250 € à l'article 1323,
 - 50 250 € à l'article 1325,
 - + 158 000 € à l'article 1641 (emprunt).

b) Au titre des compétences optionnelles

1) Compétences transférées de la CdC TVA

- 47 500 € de participations extérieures (ADEME pour déchetterie, composteurs individuels),
- 150 000 € d'emprunt pour l'acquisition d'une BOM,
- 500 000 € d'emprunt pour l'opération d'aménagement des locaux,
- 380 000 € d'emprunt pour la déchetterie.

2) Autres

- 150 000 € d'emprunts provisionnels pour l'engagement des opérations relevant des nouveaux transferts de compétences optionnelles envisagés pour 2006 (déchetterie Montaigu, ...).

II – Les opérations d'ordre

Il s'agit des opérations suivantes :

- 2 070 000 € en dépenses et recettes à l'article 16449 (option tirage sur ligne de trésorerie) permettant des remboursements temporaires de l'emprunt CLTR en limitant ainsi les intérêts annuels,
- 61 268.40 € en recettes correspondant au virement de la section de fonctionnement,
- 312 417 € en recettes correspondant aux dotations aux amortissements.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir délibérer et propose :

- d'adopter le Budget Primitif 2006,
- d'adopter le montant des contributions des collectivités membres selon l'état figurant en annexe au présent rapport,
- d'approuver le barème des contributions pour le transport des déchets issus des déchetteries,
- de l'autoriser à entreprendre les consultations et démarches préalables à la réalisation des emprunts inscrits au BP 2006.

*

**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Primitif 2006,
- d'approuver le barème et le montant des contributions des membres selon l'état figurant en annexe,
- d'approuver le barème des contributions pour le transport des déchets issus des déchetteries dont la compétence est transférée au Syndicat Départemental,
- d'autoriser le Président à entreprendre les consultations et démarches préalables à la réalisation des emprunts inscrits au BP.

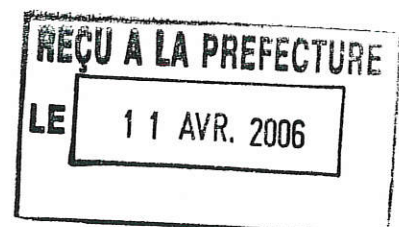
ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **11 AVR. 2006**
ET DE SA PUBLICATION LE **11 AVR. 2006**
Montauban, le **12 AVR. 2006**

LE PRÉSIDENT,
Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

PARTICIPATIONS 2006 Traitement/ Transports

Collectivités	Nature déchets	Tonnages prévisionnels		Participations			Régularisation 2005	Produit JRM	Participation 2006	Rappel participation 2005	Ecart 2006/2005
		Traitement	Transport	TVA 5.5 %		Total					
				Traitement	Transport						
CdC Query Caussadais	OM	5 500	5 500	314 050	81 950	396 000	0	0	0	0	0
	CS	1 070	1 070	237 968	34 240	272 208	0	0	0	0	0
	Total	6 570	6 570	552 018	116 190	668 208	-31 952	15 351	620 905	618 591	2 314
CdC Query Rouergue et Gorges de l'Aveyron	OM	2 400	2 400	137 040	35 760	172 800	0	0	0	0	0
	CS	510	510	113 424	16 320	129 744	0	0	0	0	0
	Total	2 910	2 910	250 464	52 080	302 544	-16 986	4 708	280 850	302 685	-21 835
Commune de Ginals	OM	60	60	3 426	894	4 320	0	0	0	0	0
	CS	13	13	2 891	416	3 307	0	0	0	0	0
	Total	73	73	6 317	1 310	7 627	-290	116	7 221	7 719	-498
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	OM	3 900	3 900	222 690	58 110	280 800	0	0	0	0	0
	CS	720	720	160 128	23 040	183 168	0	0	0	0	0
	Total	4 620	4 620	382 818	81 150	463 968	-5 993	9 037	448 938	453 381	-4 443
SIEEOM Sud Query	OM	2 900	0	165 590	0	165 590	0	0	0	0	0
	CS	430	0	95 632	0	95 632	0	0	0	0	0
	Total	3 330	0	261 222	0	261 222	-14 323	3 697	243 202	255 822	-12 620
SIEEOM Grisolles/Verdun (1)	OM	1 350	1 350	77 085	20 115	97 200	0	0	0	0	0
	CS	170	0	37 808	0	37 808	0	0	0	0	0
	Total	1 520	1 350	114 893	20 115	135 008	-9 336	9 416	116 256	528 752	-412 496
SIEEOM Moyenne Garonne	OM	9 450	9 450	539 595	140 805	680 400	0	0	0	0	0
	CS	1 650	1 650	366 960	52 800	419 760	0	0	0	0	0
	Total	11 100	11 100	906 555	193 605	1 100 160	-14 444	22 346	1 063 370	1 085 941	-22 571
		25 560	22 660	1 459 476	337 634	1 797 110	0	0	0	0	0
		4 563	3 963	1 014 811	126 816	1 141 627	0	0	0	0	0
	Total	30 123	26 623	2 474 287	464 450	2 938 737	-93 324	64 671	2 664 486	2 724 139	-59 653

RECU A LA PREFECTURE
TOTAL GENERAL
LE 11 AVR. 2006

(1) de janvier à mars 2006

(A) Hors Grisolles/Verdun

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES MEMBRES POUR L'ANNEE 2006

TABLEAU RECAPITULATIF

Collectivités	Participation au titre du traitement / transport	Participation au titre des compétences optionnelles transférées	Autres participations spécifiques		Contributions totales
			Nature	Montant	
CdC Quercy Caussadais	620 905	0	-	0	620 905
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	280 850	0	-	0	280 850
Commune de Ginals	7 221	0	-	0	7 221
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	448 938	574 102	-	0	1 023 040
SIEEOM Sud Quercy	243 202	0	-	0	243 202
SIEEOM Moyenne Garonne	1 063 370	0	-	0	1 063 370
SIEEOM Grisolles et Verdun	116 256	0	-	0	116 256
	2 780 742	574 102	-	0	3 354 844

PRÉFECTURE
 11 AVRIL 2006

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

PARTICIPATIONS 2006 PAR BIMESTRE

Collectivités	Participation 2006	Valeur du 1/6ème	Participation 1er bimestre	Ecart/Régul	Participation 2ème bimestre	Participation 3ème bimestre	Participation 4ème bimestre	Participation 5ème bimestre	Participation 6ème bimestre
CdC Quercy Caussadais	620 905.00	103 484	103 097.00	387.17	103 871.34	103 484	103 484	103 484	103 484.66
CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	280 850.00	46 808	50 446.00	-3 637.67	43 170.66	46 808	46 808	46 808	46 809.34
Commune de Ginals	7 221.00	1 204	1 285.00	-81.50	1 122.00	1 204	1 204	1 204	1 202.00
CdC Terrasses et Vallée de l'Aveyron	1 023 040.00	170 507	75 562.00	94 944.67	265 451.34	170 507	170 507	170 507	170 505.66
SIEEOM Sud Quercy	243 202.00	40 534	42 637.00	-2 103.33	38 430.34	40 534	40 534	40 534	40 532.66
SIEEOM Grisolles et Verdun (*)	116 256.00	19 376	88 126.34		(*) 28 129.66				
SIEEOM Moyenne Garonne	1 063 370.00	177 228	180 990.66	-3 762.33	173 466.00	177 228	177 228	177 228	177 229.34

(*) à définir sur tonnages réels constatés au 31/03/2006

